

ΠΑΝΗΓΥΡΙΚΟΣ ΤΟΜΟΣ

**ΓΙΑ ΤΑ ΕΙΚΟΣΑΧΡΟΝΑ
ΤΟΥ ΕΛΛΗΝΙΚΟΥ ΤΜΗΜΑΤΟΣ
ΤΗΣ ΔΙΕΘΝΟΥΣ ΕΤΑΙΡΕΙΑΣ
ΚΟΙΝΩΝΙΚΗΣ ΑΜΥΝΗΣ**

**ΑΦΙΕΡΩΝΕΤΑΙ
ΣΤΗ ΜΑΚΕΔΟΝΙΑ ΜΑΣ**

**ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗ
1991**



ΠΛΑΤΩΝ

VOLUME COMMEMORATIF

**A PROPOS DU VINGTIÈME ANNIVERSAIRE
DE LA SECTION HELLENIQUE
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE DÉFENSE SOCIALE**

**OFFERT
À NOTRE MACÉDOINE**

**THESSALONIQUE
1992**

RAPPORT CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA CRIMINALITÉ EN GRECE *

Nestor Courakis

Au mois de mars 1990 a été publié le Rapport Statistique de la Police Hellénique concernant la criminalité enregistrée (crimes et délits) dans les services périphériques durant l'année 1988. Seuls quelques intéressés peuvent se procurer cette publication sur demande motivée au Ministère de l'Ordre Public. La diffusion de ce rapport étant ainsi limitée essentiellement au Service, il est passé, en fait, inaperçu.

Pourtant, les éléments inclus (notamment dans les tableaux 4, 13, 14, 19 et 31), comparés à ceux de publications antérieures, sont impressionnants: la criminalité en Grèce présente une augmentation fulgurante, du point de vue qualitatif d'une année à l'autre, et reflète l'incapacité accrue des autorités répressives de la contrôler. Plus particulièrement, comme il ressort des tableaux:

I. Les *crimes* enregistrés sont passés de 780 en 1977, à 801 en 1978, 986 en 1981, 1.306 en 1983, 2.560 en 1985, 3.332 en 1987, 4.455 en 1988, 4.624 en 1989, 4.692 en 1990 et 6.551 en 1991, ce qui signifie que le nombre de crimes enregistrés est huit fois supérieur.

On peut faire les mêmes observations s'agissant de catégories spécifiques de crimes: de 25 hold-up enregistrés en 1971, nous sommes passés à 81 en 1980, 315 en 1986, 657 en 1988, 840 en 1989, 1.102 en 1990 et 1.207 en 1991. En outre, les vols ont augmenté de

*Ce rapport a été soumis au Ministre de la Justice et aux membres du Parlement Hellénique, par l'intermédiaire de son Président, en mai 1990, suite à la participation de l'auteur, en qualité de représentant de la Grèce, aux travaux de la 4ème Conférence de Politique Criminelle au Conseil de l'Europe (Strasbourg, 9-11.5.1990). Le rapport a été abrégé aux fins de cette publication et enrichi par des données concernant les années 1989, 1990 et 1991. L'auteur remercie vivement Mme Pary Zagoura et Mme Martine Plateau de leur aide à l'élaboration du texte français.

17.750 en 1980 à 51.591 en 1991; les faux en écriture de 41 en 1980 à 397 en 1991, et les incendies volontaires (forêts exclues) de 92 en 1980 à 193 en 1991.

Il est vrai que cette tendance à l'accroissement n'est pas sensible sur la *totalité des infractions* (crimes et délits), dont le nombre paraît s'être stabilisé durant la période de 1983-1991, variant entre 290.000 et 360.000. Ce chiffre a même à première vue temporairement diminué de 393.506 en 1983 et 352.488 infractions en 1984 à 291.355 en 1985 (pour aboutir finalement à 311.179 infractions en 1988 et à 358.998 en 1991). Cette prétendue stabilité semble due non pas à un ralentissement dans la recrudescence, mais plutôt à une incapacité croissante de la part des autorités de prendre connaissance ou de vérifier les infractions commises.

Témoins des éléments provenant de plusieurs sources et se recoupant: telles l'augmentation (en pourcentage) du total des infractions qui n'ont pas été élucidées, de 4,6% en 1981 à 11,6% en 1988 et à 13,0% en 1991 (plus spécialement les *crimes* non élucidés sont passés de 11% en 1981 à 52,7% en 1988 et à 41,4% en 1991, à savoir qu'au moins un crime sur deux reste non résolu); la diminution des contrôles des prix dans le commerce de 722.909 en 1984 à 482.931 en 1985 et celle des contrôles de l'hygiène dans le commerce de 458.821 en 1981 à 295.157 en 1985 (pour l'année 1991 les chiffres sont respectivement de 268.888 et de 192.403).

Cette attitude empreinte de circonspection de la part des autorités a peut-être été favorisée par le climat préélectoral des dernières années à l'origine d'un relâchement de l'appareil d'Etat. C'est d'autant plus vrai que cette criminalité censée avoir régressé en 1985 et en 1989-90 concernait surtout les infractions de "contrôle", comme celles contre la législation sur la Santé Publique, les ordonnances de la police des marchés, les dispositions du contrôle des automobiles et la réglementation générale de la construction.

II. La criminalité en Grèce présente (sur le total des infractions), indépendamment de ses variations, une nette tendance à l'accroissement pour les jeunes auteurs de 7-29 ans, à la variabilité pour l'âge de 30-34 ans et à la baisse pour les plus de 35 ans.

C'est de prime abord une sorte de consolation que d'observer que la criminalité totale en Grèce durant la période 1981-1991 a évolué à des niveaux plutôt bas (à peu près 3.000-4.000 infractions pour 100.000 habitants) en comparaison avec les chiffres de plusieurs

pays européens (par exemple 7.000 infractions enregistrées sur 100.000 habitants en France, en Angleterre, en Allemagne Fédérale et aux Pays-Bas vers 1985 - voir J.J.M. Van Dijk, Perspectives futures en ce qui concerne la criminalité et la Justice Pénale, Conseil de l'Europe, Quatrième Conférence de Politique Criminelle, Strasbourg 1991, 48 ff.).

Cette observation doit pourtant être faite avec réserve, non seulement en raison des différences importantes existant dans les législations pénales des pays (les taux n'étant pas, par conséquent, comparables), mais du fait que la criminalité des autres pays qui nous paraît accrue peut être due tout simplement à une activité plus intense contre le crime de la part des autorités et à une plus forte sensibilisation et dénonciation de la part des victimes par rapport à la Grèce. Seul le contrôle de ces éléments statistiques en parallèle avec des recherches de victimisation et de criminalité autorapportée, encore peu nombreuses dans notre pays, permettrait d'avoir une connaissance plus approfondie et de se faire une image précise de la criminalité dite du "chiffre noir".

Un fait certain est que les pourcentages de dépistage, s'agissant des crimes tels que les meurtres intentionnels, les faux en écriture ou les crimes contre la protection de la Monnaie Nationale, atteignent des niveaux extrêmement élevés (contrairement aux vols et aux hold-up); ce qui ne signifie pas nécessairement que, dans ces cas-là, le chiffre noir soit peu élevé mais simplement que la "visibilité" est peut-être plus grande (par exemple, dans les cas de meurtre) ou que le milieu des auteurs soupçonnés est plus particulier (par exemple, dans le cas des faux en écriture et des crimes contre la protection de la Monnaie Nationale, où le cercle des suspects est bien limité).

III. Une question d'ordre méthodologique qui se pose ici, est de savoir dans quelle mesure l'évolution de la délinquance, et notamment des crimes, où l'on assiste à une augmentation diachronique inquiétante et constante, correspond à la réalité ou si elle est fictive, étant la simple conséquence d'une répression plus intensive du crime aux niveaux législatif et policier, par-delà les variations normales dues à l'accroissement de la population.

Une analyse attentive des données nous fait plutôt pencher pour la première hypothèse d'une augmentation réelle; les modifications de la législation durant cette période ne peuvent être considérées importantes, au point de modifier radicalement l'image générale des

chiffres (la plus importante, pratiquement, parmi les nouvelles réglementations pourrait être celle de l'article 23 de la loi 1419/1984 où le fait de subtiliser un sac à l'aide d'un véhicule à moteur est qualifié de vol, délit criminalisé: art. 374 cas (2) Code Pénal; à noter qu'en 1991, sur une totalité de 1.207 hold up, les cas tombant sous cette disposition de loi étaient 443, c.à.d. 36,7% des hold up et 6,8% de la totalité des crimes); les autorités ne semblent pas plus actives dans le dépistage des crimes (au contraire, ce pourcentage a baissé et atteint 58,6%); les citoyens, confrontés au dysfonctionnement des mécanismes répressifs, n'avaient pas de raisons de dénoncer plus souvent des crimes contre eux-mêmes, vu les problèmes personnels qu'une telle dénonciation aurait pu leur amener de la part de l'auteur; enfin, l'augmentation de la population après 1971, selon tous les indices, n'a pas dépassé le pourcentage d'environ 1,5% par an.

L'on constate, par conséquent, durant la période en question, une comparabilité objective des taux assortis de sérieux indices permettant de conclure à la forte augmentation réelle de la criminalité non seulement par rapport aux crimes (ce qui est d'ailleurs évident au vu des statistiques de la police de ces années), mais également aux délits.

(A la suite de ce rapport, dans sa version originale grecque qui a été soumis au Ministre de la Justice, on s'interroge sur les raisons de cet accroissement de la criminalité grave du pays et sur les possibilités de la restreindre).

ANNEXE: TABLEAUX STATISTIQUES
Source: Rapports Statistiques de la Police Hellénique
Elaboration par l'auteur de ce rapport

Tableau I

CRIMES ENREGISTRÉS

ANNÉES	NOMBRE DE CRIMES	VARIATIONS	ÉLUCIDÉS	%	NON ÉLUCIDÉS	%
1977	780	-	688	88,2	92	11,8
1978	801	+2,7	716	89,4	85	10,6
1979	925	+15,5	816	88,2	109	11,8
1980	1042	+12,6	949	91,1	93	8,9
1981	986	-5,3	878	89,0	108	11,0
1982	1391	+41,1	1174	84,5	217	15,5
1983	1306	-6,1	1089	83,4	217	16,6
1984	1505	+15,2	1014	67,4	491	32,6
1985	2560	+70,1	1118	43,7	1442	56,3
1986	2885	+12,6	1684	58,4	1201	41,6
1987	3332	+15,5	1946	58,4	1386	41,6
1988	4455	+33,7	2108	47,3	2347	52,7
1989	4624	+3,8	2209	47,8	2415	52,2
1990	4692	+1,5	2343	49,9	2349	50,1
1991	6551	+39,6	2713	41,4	3838	58,6

Tableau II
 INFRACTIONS GRAVES ENREGISTRÉES (COMMISES ET TENTATIVES)

ANNÉES	HOLD UP	VOLS	FAUX EN ECRITURE	ESCROQUERIES ET AUTRES ESPÈCES DE FRAUDES	INCENDIES VOLONTAIRES (FORÊTS EXCLUES)	HOMICIDES VOLONTAIRES	INFRACTIONS CONCERNANT LES STUDENTS	RÉSISTANCE A L'AUTORITÉ	COUPS ET BLESSURES PAR INTENTION	VOIES DE FAIT	VIOLS	INIURES
1980	81	17750	41	443	92	117	400	252	4208	180	98	2537
1981	87	18558	-63	531	88	135	379	223	4648	171	105	2499
1982	135	22262	41	494	99	170	505	217	4898	236	126	3234
1983	210	21393	81	553	120	173	543	209	4871	244	...	3234
1984	226	22919	76	537	96	181	532	216	4870	350	...	3099
1985	263	30806	81	316	306	143	577	193	4331	265	...	3391
1986	315	33843	135	578	230	153	977	285	5358	330	...	3914
1987	290	36672	194	519	179	156	1377	316	5394	444	...	4017
1988	657	41142	303	902	511	176	1557	304	6688	753	240	5576
1989	840	41630	393	827	317	184	1750	248	6559	899	191	5648
1990	1102	43623	365	807	267	204	1968	232	6610	865	191	5531
1991	1207	51591	397	1166	193	231	2020	242	6938	961	243	5888

Tableau III
AUTEURS, COAUTEURS ET COMPLICES DES INFRACTIONS ENREGISTRÉES
(SELON LEUR ÂGE)

CHIFFRES ABSOLUS

ANNÉES	ÂGE DES AUTEURS ETC.	7-12 ANS	13-17 ANS	18-20 ANS	21-24 ANS	25-29 ANS	30-34 ANS	35-44 ANS	45-59 ANS	60 ANS ET PLUS	ÂGE INCONNU
1980	303042	191	8368	20150	31103	48069	55551	67342	54584	17625	59
1981	317420	220	8544	21673	33148	50192	58507	69772	57703	17627	34
1982	340332	257	11998	24668	37800	53617	61161	72079	61007	17659	86
1983	399039	182	13588	29528	47644	64900	70570	82400	69526	20615	86
1984	352317	373	11984	25671	40504	58794	65112	73977	59038	16672	192
1985	279455	206	11250	23700	35493	48848	49650	55410	42312	12453	133
1986	279066	162	10611	22508	34129	48525	52349	55323	42587	12738	134
1987	285197	128	10217	21541	35395	49656	52719	57923	43008	14431	179
1988	290630	196	8864	20670	34638	49092	57626	59204	44242	14758	1340
1989	266100	177	8308	18142	31532	44449	49947	57261	42658	12622	1004
1990	310569	366	14932	24718	38092	50867	56557	64309	46575	12777	1376
1991	332349	486	18049	27399	42093	55106	59726	63792	49371	14638	1689